

LE RESEAU NATURA 2000 : PRINCIPES ET OBJECTIFS

Le site du Val d'Allier bourbonnais a été inventorié, dans le cadre de la Directive européenne "Oiseaux" de 1979, comme site d'intérêt majeur pour constituer un élément du futur réseau Natura 2000. Ce réseau européen d'espaces naturels est créé dans le souci de préserver les richesses naturelles de l'Union européenne, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités locales de chaque Etat membre. Il doit ainsi contribuer à atteindre les objectifs de la convention mondiale sur la préservation de la diversité biologique, adoptée au sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992, et ratifiée par la France en 1996.

Ainsi, la Directive oiseaux concerne la préservation des oiseaux les plus menacés de la Communauté européenne et de leurs habitats. Le site a également été inventorié dans le cadre de la Directive européenne « Habitats » de 1992 dont l'objectif est la préservation des milieux naturels (habitats) et autres espèces les plus menacés au niveau européen.

Le document d'objectifs : une étape essentielle

Le document d'objectifs constitue la première étape de la mise en œuvre des deux directives. Il constitue à la fois une **référence** et **un outil d'aide à la décision** pour l'ensemble des personnes ayant compétence sur le site. Il fixe également, pour 6 ans, les conditions de mise en œuvre des mesures de gestion et de préservation : **qui fait quoi** et avec **quels moyens**. Il accompagnera, à ce titre, l'acte officiel de désignation des sites Directive oiseaux en ZPS (Zone de Protection Spéciale), et des sites Directive habitats en ZSC (Zone Spéciale de Conservation), zones naturelles sur lesquelles pourront s'appliquer les actions préconisées dans le document d'objectifs.

Ce document présente :

- un état initial du site portant sur le patrimoine naturel et son état de conservation, les activités humaines qui s'y exercent, les projets, les politiques publiques qui le concerne;
- un descriptif des objectifs et mesures définis pour le maintien, ou le rétablissement, des milieux naturels dans un état de conservation favorable.

Il est le fruit :

- d'un suivi scientifique, mené depuis plusieurs années par la LPO sur le site, complété en 1999 d'une étude réalisée pour la DIREN Auvergne et portant sur la cartographie et la caractérisation des populations des principaux oiseaux d'intérêt communautaire et de leurs habitats ;
- d'une réflexion conduite en commun avec les partenaires locaux (élus, administrations, techniciens, associations d'usagers, agriculteurs,...) et Mosaïque Environnement (opérateur du document d'objectifs) au cours de différents entretiens et groupes de travail.

Le présent rapport synthétise les principaux éléments et résultats du document d'objectifs.

La mise en œuvre de la Directive Habitats fait l'objet de documents d'objectifs spécifiques, mais de nombreuses actions sont communes aux deux directives.

I - LE VAL D'ALLIER : DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE

Le site

Long de 410 km, l'Allier suit son cours depuis le Mont Mourre de la Gardille (48), où elle prend sa source, pour se jeter dans la Loire, non loin de Nevers (58), au Bec d'Allier. La rivière traverse ainsi de nombreux départements (Lozère, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Allier, Nièvre), parcourant les multiples paysages d'Auvergne. Son bassin versant couvre une superficie de 14 310 km².

*L'Allier : un site
d'intérêt européen
où se conjuguent
enjeux écologiques
et socio-
économiques.*

Le Val d'Allier, site reconnu d'importance internationale pour la diversité des milieux et des espèces qu'il abrite, ainsi que comme halte migratoire pour de nombreux oiseaux, a été inventorié comme site potentiel pour la constitution du réseau Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux.

Le site Natura 2000 AE01 "Val d'Allier bourbonnais" s'étend ainsi de Charmeil à Château sur Allier, sur environ 17 900 hectares. Il concerne 32 communes qui sont situées dans le département de l'Allier (29 com.) et de la Nièvre (3 com.).

Il occupe dans le lit majeur une bande large de 200 à 5 000 mètres comprenant les milieux naturels et semi-naturels riverains de l'Allier (grèves, plages sableuses, annexes hydrauliques, forêts alluviales, ...) qui constituent la zone "noyau" également inventoriée au titre de la Directive habitats, mais également de vastes superficies exploitées par l'agriculture (prairies ou pâturages) ponctuées de hameaux et de fermes isolées.

Cette section du Val d'Allier est donc le siège de nombreuses activités humaines. La plaine de l'Allier est ainsi largement dominée par l'activité agricole qui se partage, suivant les secteurs, entre cultures (dominées par le maïs) ou élevage bovin (viande majoritairement et lait). Quelques espaces en bordure immédiate de l'Allier, "les francs bords", sont pâturés par des bovins. La rivière est également bordée, sur une partie de son cours, par l'agglomération de Moulins (la communauté d'agglomérations, qui rassemble 26 communes, compte 57 500 habitants environ), une partie de l'agglomération de Vichy (60 000 habitants environ), et de grandes infrastructures (RN7, RN9, voie ferrée, ...).

Enfin, les nappes alluviales de l'Allier constituent une réserve d'eau potable primordiale pour le département de l'Allier, comme l'attestent les nombreux sites de captage le long de la rivière. Parallèlement, le lit majeur constitue un site important pour la production de granulats alluvionnaires.

Le patrimoine naturel

Les oiseaux d'intérêt communautaire

Les oiseaux d'intérêt communautaire recensés sur le site et figurant à l'annexe I de la directive du même nom peuvent être classés en trois catégories : les espèces nicheuses, les espèces migratrices, les espèces hivernantes. Nous n'en présentons dans ce rapport que les principales.

1 - Les Oiseaux nicheurs

a. Espèces à effectifs relativement¹ importants justifiant une ZICO

Le Bihoreau gris (130–240 couples) : petit héron arboricole et migrateur nichant dans les forêts alluviales et se nourrissant préférentiellement dans les boires et reculs. L'espèce est fragile en Auvergne, plus de la moitié des reproducteurs nichant dans 2 colonies.

Le Milan noir (40–70 couples) : rapace diurne migrateur se nourrissant essentiellement en bordure des cours d'eau et dans les zones humides. Il niche dans les forêts alluviales, isolé ou en colonies. C'est un éboueur qui se nourrit de poissons morts, d'animaux écrasés, ...

L'Oedicnème criard (150 – 200 couples) : oiseau à grandes pattes, caractéristique des milieux secs et chauds à végétation rase de type steppe, où il se nourrit d'invertébrés (insectes, araignées, myriapodes, ...). Dans le Val d'Allier, il occupe préférentiellement les grèves : plages de galets et de sable à végétation herbacée clairsemée. La nuit, il fréquente les milieux ouverts environnants : pacages, prairies et cultures. Du fait de l'intensification de l'agriculture, cet oiseau est en régression dans toute l'Europe occidentale, mais les effectifs seraient stables dans le Val d'Allier.

Les Sternes (Sterne naine : 20–40 couples et Sterne pierregarin : 50-100 couples) : petites mouettes des rivières, qui se nourrissent de petits poissons nageant en surface. Elles nichent en colonies sur les bancs de galets et les îlots sableux, à l'abri des prédateurs terrestres. En Auvergne, elles ne nichent que dans le département de l'Allier, dans la vallée de la Loire et le val d'Allier. Ces deux espèces sont plutôt en légère augmentation en Auvergne, mais sont très sensibles à toute perturbation sur les lieux de reproduction.

¹ Par rapport aux effectifs de la population globale de l'Ouest paléarctique (Europe et Afrique du Nord)

b. Les espèces à effectifs relativement faibles justifiant une ZICO

L'Aigrette garzette (30 – 60 couples) : en France, ce héron tout blanc, avec une aigrette sur la tête, niche essentiellement sur les côtes atlantiques (60 % des couples) et méditerranéennes (35 % des couples). Quelques petites colonies sont situées à l'intérieur des terres, dans les grandes vallées (Rhône, Durance, Allier, Loire) et les grandes zones humides (Brenne, Dombes, baie de Somme). Le Val d'Allier bourbonnais constitue le principal site de reproduction de l'espèce en Auvergne, où elle est rare. Trois colonies sont connues dans la ZICO AE 01. L'espèce niche dans des boisements alluviaux et recherche, pour se nourrir, des zones humides peu profondes (bords de l'Allier ou boires). Elle est sensible au dérangement et à la prédation sur les sites de reproduction.

Le Crabier chevelu (0 – 1 couple) : ce petit héron, qui se nourrit d'amphibiens, de poissons et de larves d'insectes migrateurs, niche essentiellement en Camargue. Depuis quelques années, il progresse vers le Nord : des cas de reproduction sont régulièrement signalés dans le Sud-Ouest, en Dombes, sur quelques sites de la façade atlantique, en Brenne et dans le Val d'Allier. Toutefois, cette reproduction, effective depuis 1995, n'est pas régulière et ne concerne qu'un couple nichant avec d'autres espèces de hérons arboricoles.

La Cigogne blanche (5 couples) : ce grand échassier migrateur, très apprécié du grand public, a failli disparaître de France dans les années 1970, lorsqu'il ne restait plus que 9 couples en Alsace. À partir des années 1980, la dynamique s'est inversée et l'espèce a colonisé d'autres régions françaises (en particulier l'ensemble de la façade atlantique). Si elle niche en Auvergne depuis 1989, seule une petite population bourbonnaise s'est constituée et demeure très fragile. Les principales menaces correspondent aux chutes de nids en été, avec les bourrasques d'orages et les électrocutions. La cigogne mange essentiellement de gros insectes, des micro-mammifères, des batraciens qu'elle recherche dans les prairies, les mares et les boires, mais également les cultures.

La Bondrée apivore (3-5 couples) : il s'agit d'un rapace diurne souvent confondu avec la Buse variable. Migratrice, elle hiverne en Afrique et se nourrit principalement de guêpes et bourdons (dont elle déterre les nids). Elle a besoin à la fois de forêts étendues pour nicher et de milieux herbacés pour chasser (prairies, pelouses, bords de chemins, allées forestières, jeunes plantations, ...). Cette espèce est répartie dans l'ensemble de la région Auvergne ; elle est notamment présente dans le Val d'Allier.

L'Alouette lulu (> 100 couples) : ce petit oiseau brun, plutôt terrestre, habite les milieux ouverts et chante en vol. Elle recherche les collines plutôt sèches, les vignobles en coteaux, les prairies bocagères, les herbages avec quelques buissons et bosquets comme les prairies ou francs bords pâturés du Val d'Allier. En forte régression dans de nombreuses régions, cette espèce est bien répandue en Auvergne, mais l'intensification de l'agriculture, le déclin de l'élevage extensif, la déprise agricole et les reboisements réduisent les habitats favorables.

Le Martin-pêcheur d'Europe (15-30 couples) : cet oiseau est largement réparti en France, sur les rivières de tout gabarit ainsi que sur les plans d'eau (lacs et étangs). Il creuse un terrier dans le sable ou la terre meuble d'un talus pour nicher. Il se nourrit de petits poissons (de 3 à 5 cm de long) pêchés en plongeant depuis un affût (branches au-dessus de l'eau, piquets), en bordure des cours d'eau ou dans les eaux stagnantes (boires, mares, gravières, ...). Les principales menaces sont les pollutions des eaux, les dérangements fréquents, les aménagements hydrauliques ainsi que les hivers rigoureux (la population dans la ZICO AE 01 a régressé drastiquement durant l'hiver 1985, et l'hiver 2001-2002 semble également avoir très fortement réduit la population).

Le Pic noir (1-2 couples) : il s'agit du plus grand pic des forêts européennes. Au début du siècle, il ne fréquentait que les forêts de conifères ou les boisements mixtes des montagnes (Vosges, Alpes, Pyrénées, Massif Central, Jura). À partir des années 1950, une expansion a eu lieu et l'espèce a colonisé de nombreuses régions de plaine, en direction de l'Ouest et du Sud. Cet oiseau fréquente tous les types de boisements à condition qu'il y trouve des arbres importants pour y creuser son nid. Dans la ZICO AE 01, sa présence semble assez récente (année 1990) et sa population reste assez limitée par la faible abondance des boisements (les grands massifs forestiers avec des hêtres sont beaucoup plus favorables à l'espèce que la forêt alluviale du Val d'Allier).

La Pie-grièche écorcheur (> 100 couples) : ce petit oiseau migrateur niche dans presque toute la France, mais une forte tendance à la régression est notée depuis plusieurs décennies dans pratiquement toute l'Europe. Il habite les milieux semi-ouverts riches en buissons (surtout épineux), en zones herbeuses, en insectes, et en perchoirs naturels ou artificiels de 1 à 3 m de hauteur. En Auvergne, cette espèce est abondante en moyenne montagne (DUBOIS et al., 2000) et est bien représentée dans les prairies pâturées du Val d'Allier. L'espèce serait sensible aux fluctuations climatiques (suites d'étés frais et humides) et à l'intensification agricole.

D'autres oiseaux nicheurs sont également intéressants au niveau du Val d'Allier : le Héron cendré (qui forme des colonies importantes, attractives pour les autres hérons arboricoles comme le Bihoreau gris ou l'Aigrette garzette), le Guêpier d'Europe, l'Hirondelle de rivage, le Petit gravelot, le Chevalier guignette.

2 - Les Oiseaux hivernants

Parmi les principaux hivernants inscrits à l'annexe I de la Directive Oiseaux, citons le Milan royal, le Busard Saint-Martin, la Grue cendrée.

3 - Les Oiseaux migrants

Le Val d'Allier est aussi une zone de transit pour de nombreuses espèces également inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux comme le Balbuzard pêcheur, la Grue cendrée ou encore la Bondrée apivore et le Busard des roseaux.

Contexte social et économique - Interactions avec le site Natura 2000

Le site Natura 2000 du Val d'Allier bourbonnais fait l'objet de nombreux usages, à des fins économiques ou de loisirs, qu'il est nécessaire de prendre en compte dans le cadre de la réalisation du document d'objectifs.

Ces différentes activités, qui sont parfois concurrentes, peuvent avoir des interactions positives ou négatives avec la préservation du patrimoine naturel. Elles sont analysées sous cet angle, sans remettre en cause leur bien-fondé économique.

Le document d'objectifs vise la préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel. Cependant, il doit aussi permettre d'assurer dans le long terme les usages actuels et en ménager d'éventuels autres.

Les activités agricoles et sylvicoles :

Si les milieux naturels riverains de l'Allier ne présentent pas d'enjeu économique majeur pour l'activité agricole, ce n'est pas le cas du restant de la plaine alluviale qui présente une vocation agricole affirmée. Près de 160 agriculteurs sont ainsi concernés par la mise en œuvre de Natura 2000.

Deux principaux modes de production sont recensés : les grandes cultures, dominées par le maïs, et l'élevage bovin, encore pratiqué sur les zones bocagères et de "francs bords" riveraines de l'Allier. Plusieurs secteurs peuvent être distingués suivant le mode de valorisation dominant :

- entre Charmeil et Varennes-sur-Allier, les grandes cultures irriguées (maïs essentiellement) occupent largement le lit majeur, l'élevage (bovin essentiellement) concernant les zones herbagères riveraines de la rivière. Les principaux enjeux liés à cette activité se concentrent entre Saint-Rémy-en-Rollat et Varennes ;
- en rive droite de Varennes sur Allier à Tresnay : grandes cultures dominantes avec toutefois des enjeux agricoles faibles, voire inexistantes au niveau de Moulins et d'Avermes ;
- en rive gauche, cultures dominantes de Saint-Pourçain à Neuvy, à l'exception des communes de Chatel-de-Neuvre et Château-sur-Allier qui présentent une dominante d'élevage.
- en rive gauche de Montilly à Château-sur-Allier et en rive droite de Chantenay-St-Imbert à Livry, on recense essentiellement des systèmes en élevage. La commune de Livry est concernée par la production viticole (vignoble de Riousse).

La culture céréalière (le maïs notamment) a connu, durant la dernière décennie, un développement important. Si sa pratique extensive peut s'avérer positive pour certaines espèces d'oiseaux (zones d'alimentation notamment), elle entraîne parallèlement la disparition de nombreux habitats qui leur sont nécessaires, en particulier les prairies bocagères et les landes.

Ce développement s'est fait ainsi fait aux dépens des systèmes mixtes ou herbagers, conduisant à une diminution conséquente de la capacité (superficie) et de la diversité des habitats disponibles sur le Val d'Allier (structure bocagère, annexes hydrauliques déconnectées du lit majeur, arbres isolés, ...).

Ces dernières années, le contexte économique défavorable aux exploitations d'élevage a encore favorisé cette tendance.

En permettant le maintien des zones bocagères riveraines et des francs bords, l'élevage extensif pratiqué sur le Val d'Allier est donc plutôt favorable à la biodiversité. Notons toutefois que certaines évolutions, assez anciennes, ont eu une influence sur les populations d'oiseaux : il s'agit en particulier du développement de la mécanisation et des pratiques comme l'ensilage (fauche précoce) entraînant une mortalité importante de certaines espèces en période de reproduction.

Afin d'encourager les pratiques extensives de fauche et de pâturage, une Opération Locale Agri-Environnementale « Val de Loire, Val d'Allier » (Bourgogne) et « Val d'Allier » (Allier) avait été mise en œuvre, à laquelle de nombreux agriculteurs (78) avaient souscrit.

L'activité sylvicole présente peu d'enjeux sur le site : la majorité des zones boisées est située dans le Domaine Public Fluvial (DPF), et la forêt alluviale privée est globalement peu exploitée (bois de chauffage). Le site du Val d'Allier bourbonnais est concerné localement par des plantations de peupliers (nord de Varennes) mais les superficies restent limitées au regard de l'ensemble du site.

Notons que si la pression humaine est faible sur les milieux, des interventions, parfois très ponctuelles, peuvent porter atteinte aux populations d'oiseaux lorsqu'elles concernent leur site de reproduction (héronnières, nids de cigogne). A ce titre, des plantations sont parfois réalisées en bordure des boires, ou dans des parcelles de forêts alluviales à bois tendre, ce qui est défavorable au milieu (dégradation directe du milieu, substitution des essences locales par des cultivars, ...).

Notons enfin qu'il existe une activité de pêche professionnelle au nord du territoire (2 professionnels), sur l'Allier (pêche aux engins) et sur deux étangs situés dans la ZICO. La préservation des oiseaux d'intérêt communautaire ne paraît pas être incompatible avec l'exercice de ces activités.

L'extraction de granulats, pratiquée directement sur les espaces recelant des habitats d'oiseaux d'intérêt communautaire, interfère directement avec les enjeux de la Directive Oiseaux.

Le Schéma Départemental des Carrières limite déjà considérablement le développement de l'activité d'extraction sur ce site.

Les activités industrielles et d'extraction de granulats :

Le Val d'Allier recèle d'importants gisements de matériaux alluvionnaires et présente, de ce fait, des enjeux importants pour la production de granulats. Le site du Val d'Allier bourbonnais concerne ainsi environ 10 sites d'extraction en cours d'activité (soit 8 exploitants), et 3 en fin d'exploitation, situés dans le lit majeur, et répartis sur le linéaire.

Autrefois pratiquée dans le lit mineur, cette activité a eu d'importants effets, notamment l'enfoncement du lit, avec mise à nu du substrat marneux, lié à un déficit en matériaux, et la baisse des nappes, qui s'accompagne de l'assèchement des boires et participe à l'évolution des milieux (vers des forêts notamment).

Aujourd'hui restreinte au lit majeur, l'exploitation de granulats peut entraîner d'importantes dégradations, directes ou indirectes (destruction, la consommation et fragmentation des milieux naturels, perturbation du fonctionnement des nappes, colmatage et dérangement d'espèces en phase de travaux,...), d'autant qu'elle s'exerce directement sur les secteurs recelant des habitats naturels dont certains sont utilisés par les oiseaux (pour leur reproduction et/ou leur alimentation). *A contrario*, le réaménagement écologique des gravières après exploitation peut être très favorable pour les oiseaux, en permettant une diversification des habitats présents. Les anciens sites d'exploitation peuvent ainsi constituer des habitats complémentaires pour les oiseaux du site ou permettre à de nouvelles espèces de venir s'installer.

En terme d'évolution de cette activité, le Schéma départemental des carrières de l'Allier limite largement son développement puisqu'il précise qu'il n'y aura pas de nouvelles autorisations dans le périmètre de la nappe sensible ni de renouvellement dans la zone de divagation du cours d'eau. Les risques de perturbation sont donc principalement liés aux sites en cours d'exploitation. Une attention particulière devra cependant être portée au réaménagement des sites pour qu'ils deviennent favorables à l'avifaune.

Concernant les autres activités industrielles, les implantations recensées dans le lit majeur sont situées en périphérie du site inventorié. Les interactions sont, par conséquent, indirectes (qualité de l'eau). Bien que l'on recense de nombreuses Installations Classées Pour l'Environnement, peu de problèmes ont été signalés. On notera toutefois les impacts négatifs liés aux abattoirs de St Germain-des-fossés et de la zone industrielle de Vichy Rhue (en périphérie du site). Les effets de l'usine d'équarrissage située sur la Sioule (à Saint-Pourçain-sur-Sioule) se feraient sentir sur l'Allier (aucune donnée sur la qualité de l'eau ne permet cependant d'apporter plus de précisions). En ce qui concerne les perspectives de développement des activités industrielles et artisanales, le seul projet qui pourrait concerner le site est le pôle logistique de Saint-Loup.

Sur certains secteurs, l'urbanisation passée a entraîné l'artificialisation et la restriction de l'espace de liberté. Elle est à présent programmée à l'extérieur du lit majeur. Le site Natura 2000 pourrait néanmoins être concerné par des projets de voirie, susceptibles d'affecter le site et les espèces qui y vivent.

Urbanisme, équipements et infrastructures

Le site du Val d'allier bourbonnais est bordé par de nombreuses zones urbaines et en particulier celles liées à l'agglomération de Vichy et de Moulins, ainsi que des villes de plus petite taille : Saint-Germain-des-Fossés, Varennes-sur-Allier. L'implantation des constructions et des digues nécessaires à leur protection a corseté la rivière sur une partie de son cours, la limitant dans sa largeur aux berges et milieux d'eau courante. Le site est également bordé ou traversé par d'importantes infrastructures : voie SNCF, RN7, RN9, RCEA, RN 209, ...

Une quinzaine de communes a aujourd'hui vocation à développer leur parc d'habitation et d'activités. En raison de l'inondabilité des terrains, ce développement est programmé, dans la plupart des cas, à l'extérieur du lit majeur. Les documents d'urbanisme affirment généralement la vocation agricole ou naturelle des parcelles (zones NC, ND ou EBC au POS) : on note toutefois la présence de certaines zones constructibles (NA/AU, NB aux POS, C aux cartes communales), en limite du site, notamment sur les communes de Creuzier-le-Vieux, Varennes-sur-Allier, Bressolles, Avermes, le Veudre.

Le développement des zones urbaines et des voiries peut être fortement préjudiciable à la préservation du site, d'autant que les effets sont irréversibles : destruction et fragmentation de milieux naturels, perturbation des échanges et déplacements, artificialisation, pollutions diverses (eau, air, déchets, lumière), ... Dans certains cas seulement, l'implantation d'équipements peut être favorable à la préservation de certains espaces. C'est le cas de l'ensemble formé par l'aérodrome et la Boire des Carrés.

Les superficies concernées seraient néanmoins faibles et ne concernent que des sites de faible intérêt écologique. Notons toutefois que sur les zones naturelles, le développement d'équipements de loisirs est autorisé dans certains secteurs. Ces équipements, en fonction de leurs caractéristiques, pourraient être préjudiciables à la préservation du site : artificialisation, gestion intensive des espaces, fréquentation (cf. paragraphe suivant).

Par ailleurs, il existe trois projets importants de voirie : le l'aménagement de la RN7, qui concerne directement le site Directive Oiseaux sur plusieurs sections, l'aménagement de la RCEA (traversée de l'Allier) et l'amélioration de la desserte routière de Vichy.

Le site est également concerné par deux autres projets d'aménagement importants : le barrage du Veudre, dont la réalisation reste hypothétique, et un pont au Sud de Moulins inscrit en objectif dans le schéma d'agglomération (probablement sur le long terme).

La réalisation de ces différents projets est soumise à la réalisation d'une étude d'impacts qui définira leurs effets sur l'environnement.

Enfin, le Val d'Allier constitue un site d'enjeu majeur pour l'alimentation en eau potable. On recense ainsi de nombreuses zones de captages en bordure de l'Allier. Leur exploitation est néanmoins soumise à plusieurs aléas : problèmes de qualité d'eau, assèchement des puits, déstabilisation des ouvrages liée à la dynamique fluviale. Ce dernier phénomène oblige parfois l'implantation de digues et d'enrochements pour protéger les puits.

Les activités de tourisme et de loisirs, et les autres usages

Les usages du site à des fins de tourisme et de loisirs sont variés : pêche, chasse, promenade, sports aquatiques, détente, ...

Les activités de loisirs ne sont aujourd'hui pas sources de perturbations significatives et favorisent la découverte du site.

Toutefois, le développement incontrôlé du tourisme pourrait entraîner des dégradations et perturbations préjudiciables.

Concernant la chasse et la pêche, les niveaux de pratique sur le site Natura 2000 sont moyens à faibles suivant les secteurs. Sur une large partie du domaine public fluvial (de Saint-Loup à Avermes), la chasse est interdite. On recense très peu de structures associatives pour ces deux activités.

Pratiquée dans le cadre de la réglementation en vigueur (périodes réglementaires pour la chasse notamment), elles ne sont pas, aujourd'hui, à l'origine de perturbations et devraient peu se développer durant les prochaines années. Les interactions sont davantage liées aux pratiques de gestion menées par les associations. Certaines sont favorables à la préservation de la biodiversité : réouverture de certains reculs, nettoyage des berges, information des pratiquants. D'autres devraient en revanche être évitées : implantation de cultures à gibier (qui, pratiquées sur des habitats d'intérêt communautaire, entraînent leur destruction et qui, par ailleurs, peuvent ne pas répondre aux exigences écologiques des espèces d'enjeu européen), interventions inappropriées.

Notons que, hors période de chasse, certaines interventions comme la destruction des animaux nuisibles et la régulation d'animaux en surnombre, réalisées en battue ou individuellement, peuvent être une cause de perturbation de certaines espèces pendant leur période de reproduction. Sur le site, il s'agit en particulier de la Cigogne blanche (groupe de travail national sur la perturbation des oiseaux d'intérêt communautaire).

La rivière est, par ailleurs, bordée de nombreux équipements sportifs (parc omnisports, hippodrome, stades et terrains de sports, parcours de santé, ...), sentiers de promenade, aires de détente, (aires de pique-nique, zone de plage aménagée, ...) et quelques campings. Les activités tournées vers le sport et la santé figurent parmi les axes prioritaires de développement de l'agglomération vichyssoise. Plusieurs projets d'aménagement de sites de détente-loisirs (en particulier liés à d'anciennes gravières) existent sur ce secteur. Situés en zone inondable, ils ne devraient pas comprendre d'équipements lourds, mais induiront une augmentation de la fréquentation.

Les communes situées au nord du site sont également très dynamiques en matière de politique touristique, et mettent en place de nombreuses actions et prestations directement en lien avec le cours d'eau (maison de la nature, maison des bateliers, circuit des mariniers, boucles de promenade, aménagement des anciens embarcadères, pédagogie de l'environnement).

En termes de promenade et de randonnée, les niveaux de fréquentation modérés n'induisent pas de perturbation significative. Ces activités peuvent, au contraire être un vecteur de découverte et de connaissance de la faune et de la flore. Elles devraient néanmoins se développer durant les prochaines années. Des itinéraires mal choisis, la localisation inappropriée des accès, ou encore le comportement inadéquat des visiteurs, pourraient alors se traduire par des effets non désirés sur le patrimoine naturel, mais également par des conflits avec les autres usagers. Ces risques imposent l'engagement d'une réflexion à l'amont des projets de développement touristique.

La pratique du canoë est assez développée, mais l'organisation de cette activité n'est pas structurée. Les embarcations se font de manière sauvage, sur les sites les plus pratiques d'accès. Une réflexion doit être engagée, notamment en ce qui concerne les sites de débarquement, l'utilisation du canoë permettant l'accès à des secteurs habituellement préservés et utilisés par certains oiseaux, notamment en période de reproduction (cas des sternes par exemple qui sont très sensibles au dérangement).

Signalons enfin certaines pratiques individuelles et isolées qui sont incompatibles avec la préservation du site et relèvent de la réglementation en vigueur : abandon volontaire de déchets, introduction d'animaux exotiques, braconnage, feux et camping sauvage... Enfin, sur certains sites, la pratique des sports motorisés s'avère problématique pour les communes concernées et est à l'origine de dégradations importantes.

II - LE VAL D'ALLIER BOURBONNAIS : SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DÉFINITION DES OBJECTIFS

Responsabilité du site pour la conservation de la biodiversité

Le Val d'Allier est reconnu comme étant une zone humide d'importance internationale par la richesse de ses milieux et son importance pour les oiseaux :

- nidification de nombreuses espèces, dont certaines sont rares (reproduction de 4 espèces de hérons arboricoles, du Milan noir, fortes populations d'Oedicnèmes criards, colonies de Sternes pierregarin et naine, ...) ;
- site d'importance majeure pour la migration et l'hivernage (145 espèces dont la Grande Aigrette, le Pygargue à queue blanche, l'Aigle criard, le Balbusard pêcheur, divers anatidés et limicoles, ...).

Pour les nicheurs, le site a une responsabilité particulièrement forte pour :

- **le Bihoreau gris** : près de 5 % des effectifs nationaux nicheraient sur le Val d'Allier. L'état de conservation de cette espèce sur le site du Val d'Allier Bourbonnais est **assez favorable**, mais l'existence de seulement 3 sites de reproduction rend cette population relativement vulnérable.
- **l'Aigrette garzette** : le Val d'Allier bourbonnais représente moins de 1 % de la population nicheuse française de l'Aigrette garzette. Par contre, il s'agit d'une espèce rare et localisée en Auvergne (statut défavorable). Le Val d'Allier a donc une responsabilité de niveau régional pour la conservation de l'Aigrette garzette. Le nombre restreint de sites de reproduction rend cette espèce également vulnérable.
- **Le Héron Garde-Bœuf** : le site du Val d'Allier accueille l'essentiel des populations auvergnates (1 % des populations national). Cet oiseau, nicheur récent sur le site, est vulnérable ;
- **la Cigogne blanche** : la nidification de cette espèce sur le site est récente. L'état de conservation sur le site semble favorable, dans la mesure où la population est en augmentation. Toutefois elle demeure fragile étant donné que le nombre de couples nicheurs est faible et que les habitats qui lui sont nécessaires sont en constante régression (prairies, boires, gros peupliers nécessaires à sa nidification). La nidification de la Cigogne blanche représente un enjeu régional important.
- **les Sternes pierregarin et naine** : Le Val d'Allier accueille l'essentiel des effectifs régionaux. Les populations représentent 4 à 5% des populations françaises. Leur état de conservation semble favorable puisque les effectifs sont en augmentation, après avoir disparu du site. Ces espèces restent néanmoins sensibles au dérangement lié à la fréquentation.
- **l'Oedicnème criard** : le site présente une importance tant pour la reproduction (1-2 % des effectifs nationaux) que comme halte migratoire. Les effectifs en déclin indiquent un état de conservation défavorable, lié à la disparition des zones d'alimentation et de nidification constituées par les prairies et les landes herbacées du lit majeur, ainsi qu'à la surfréquentation de certaines grandes plages entraînant le dérangement et la destruction des pontes.

Principaux facteurs d'évolution

Les facteurs d'évolution majeurs des habitats et habitats d'espèces doivent être séparés en deux catégories : les facteurs favorables à un bon état de conservation et ceux qui sont défavorables.

Les facteurs défavorables à la préservation des oiseaux d'intérêt communautaire

Deux facteurs majeurs : La dégradation des habitats favorables et la perturbation de la dynamique fluviale

* La destruction d'habitats favorables est une des principales causes de régression ou de fragilité des espèces ayant justifié la sélection du Val d'Allier bourbonnais au titre de la directive Oiseaux. La pérennité des populations d'oiseaux est en effet conditionnée par la disponibilité, en qualité et en quantité suffisantes, des milieux nécessaires à l'accomplissement des fonctions vitales des espèces, notamment leur reproduction et leur alimentation. Il s'agit en particulier des milieux herbacés pâturés au fauchées (prairies, landes, pelouses du lit majeur), des boires (notamment celles éloignées du cours d'eau), des haies, d'une partie de la forêt alluviale, des grèves et berges naturelles).

Les principales causes sont la consommation de ces superficies par l'urbanisation, l'intensification agricole, l'extraction de granulats, Ayant conduit progressivement à une banalisation des espaces du lit majeur et à la disparition de ces milieux sur de nombreux secteurs, ce phénomène se poursuit encore aujourd'hui.

De nombreuses espèces dont le cycle biologique est au moins en partie lié à ce milieu, sont donc fortement fragilisées, certaines sont en régression, voire ont disparu du site (Busard cendré).

Notons que selon les facteurs responsables, cette destruction est plus ou moins irréversible : l'urbanisation a un caractère plus irréversible que la mise en culture.

* La perturbation de la dynamique fluviale et la restriction de l'espace de liberté sont également défavorables à la préservation de la plupart des oiseaux d'intérêt communautaire.

Un hydrosystème fluvial naturel est caractérisé par une diversité géomorphologique dont le moteur est, notamment dans un cours d'eau à méandres, l'érosion des berges et la migration latérale du chenal vif.

Ces processus d'érosion (transport de sédiments, dépôt, recoupement de méandres) ont pour effet de créer, détruire, recréer, à une échelle de temps comprise entre 10 et 100 ans en moyenne, une diversité de milieux dont la grande richesse écologique tient justement à leur fréquence de régénération et à leur assemblage, sous la forme d'une mosaïque, sur une surface relativement restreinte (parfois seulement quelques milliers de m²). C'est pourquoi les secteurs à dynamique active sont ceux présentant le plus grand intérêt écologique.

La dynamique fluviale est variable suivant les secteurs : elle peut être active sur certaines sections et moins sur d'autres en fonction de facteurs géomorphologiques (espace de divagation réduit à cause du relief) ou anthropiques (endiguement souvent ancien).

Les activités humaines et les aménagements qui en découlent ont pour effet de limiter la dynamique fluviale. Citons en particulier, les protections de berges contre l'érosion, la réalisation de seuils, de barrages et d'ouvrages de franchissement, l'extraction de granulats, ...

Ces différents facteurs se sont conjugués pour conduire à :

- une diminution de la dynamique latérale et la restriction de l'espace de liberté : ralentissement des érosions de berges, de la création de nouvelles îles ou anciens bras, du renouvellement des milieux, ... conduisant globalement à une diminution des superficies d'habitats pour les oiseaux.
- un enfoncement du lit mineur s'accompagnant de l'abaissement des nappes et, par voie de conséquence, de la fermeture des reculs et de l'assèchement des milieux humides annexes. Ce processus semble désormais stoppé sur la très grande majorité du site, mais non compensé ;
- diminution des fréquences d'inondation : l'enfoncement du lit concentre les eaux dans le chenal principal, réduisant la fréquence d'inondation des habitats riverains (prairies, forêts et annexes alluviales notamment) conduisant à une évolution ou une disparition de ces milieux dont la spécificité est nécessaire à bon nombre d'espèces.

La construction de digues et enrochement ou l'enfoncement du lit ont, sur certaines sections, réduit conséquemment l'espace de liberté du cours d'eau. Il reste toutefois de larges sections de dynamique active favorables à la présence d'habitats naturels et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Autres facteurs défavorables induits par l'homme

* La pollution des milieux : de nombreux oiseaux sont particulièrement sensibles à la pollution de leurs habitats et, indirectement de leurs ressources alimentaires. Les principaux facteurs sont :

- l'agriculture avec l'usage de pesticides et insecticides pouvant priver certaines espèces de leurs ressources alimentaires ;
- l'urbanisme, dont les effets sont pluriels : pollution des eaux liées aux rejets domestiques, usages de désherbants pour l'entretien de la voirie, déchets, pollutions lumineuses liées aux éclairages publics et pouvant perturber le cycle de certaines espèces, ...
- les activités d'extractions et industrielles ;
- la lutte chimique contre les nuisibles comme le Ragondin.

* La fragmentation des habitats : l'urbanisation peut avoir sur le site des effets de fragmentation avec, pour conséquences, l'isolement de certains espaces, la création de barrières entre les lieux de vie et de reproduction des espèces. Certains ouvrages de voiries ou les lignes électriques peuvent alors entraîner la mortalité directe des individus.

* La perturbation des espèces et de leurs habitats :

- la dégradation ponctuelle des habitats liée à une gestion excessive ou inadaptée (gestion sylvicole conduisant à la disparition des héronnières par exemple), à la circulation d'engins ou de véhicules, ... ;
- la destruction directe des individus : circulation automobile, travaux agricoles, électrocution ;
- dérangement, en phase de reproduction notamment, du fait d'une fréquentation trop importante, des émissions de bruit, de la circulation d'engins.

Les facteurs naturels défavorables

- * Les conditions météorologiques, qu'elles soient locales ou concernent les zones d'hivernage extra-continentales, ont également une influence importante sur les effectifs des populations : sécheresses sahéliennes affaiblissant certaines espèces comme la Cigogne blanche, périodes pluvieuses et venteuses saisonnières pouvant noyer ou faire choir les nids et réduisant les possibilités d'alimentation (eau agitée, trouble, etc.).
- * L'évolution naturelle : en l'absence de dynamique fluviale ou d'intervention de l'homme, les milieux de prairies évoluent progressivement vers un stade climacique (stade final d'évolution, en général forestier). Cette évolution conduit, à terme, à une homogénéisation des milieux et, corrélativement, à la diminution du nombre d'espèces présentes. Suite à l'abandon des pratiques pastorales sur les Francs-bords, de nombreux espaces favorables aux oiseaux comme les busards ou la Bondrée ont disparu.
- * Concurrence avec d'autres espèces.

Les facteurs favorables à la préservation du patrimoine naturel

Les facteurs naturels

- * La dynamique fluviale (pour mémoire)

Les facteurs d'origine anthropique

- * La gestion agri-environnementale des milieux herbacés : la pratique du pâturage extensif et de la fauche permet de bloquer l'évolution naturelle des prairies, en maintenant la strate herbacée. Elle permet ainsi la présence de milieux complémentaires indispensables à de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Le pâturage permet aussi de fournir des ressources alimentaires à de nombreuses espèces (insectes liés aux troupeaux). Enfin, le maintien des pâtures présente aussi un intérêt paysager, aspect non négligeable dans un site dont la vocation touristique est affirmée.
 - * La gestion des boires et reculs : les opérations visant à entretenir certaines annexes hydrauliques pour éviter leur boisement complet, leur comblement et leur disparition sont favorables à la préservation de milieux nécessaires à certaines espèces comme les hérons.
 - * Le réaménagement et la gestion écologique des sites d'extraction : ils peuvent permettre de fournir à certaines espèces de nouveaux habitats.
 - * Les projets et programmes en faveur de l'environnement : plusieurs mesures réglementaires (Réserve Naturelle, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) ou actions de gestion (mesures agri-environnementales), menées à l'échelle du site ou au niveau national, ont des conséquences positives sur la préservation des oiseaux d'intérêt communautaire.
- La protection des espèces permet aujourd'hui de voir les effectifs de certaines augmenter (Cigogne, hérons, ...).

D'autres actions sont menées en faveur de l'environnement, citons en particulier le SDAGE, le SAGE, le Plan Loire Grandeur Nature, les opérations de maîtrise foncière des zones remarquables, ...

Définition des objectifs et stratégies

Cinq grands types d'objectifs ont été définis :

- préservation des habitats des oiseaux : objectifs transversaux ;
- gestion des habitats des oiseaux : objectifs cibles ;
- préservation et gestion des espèces ;
- l'animation, communication, pédagogie ;
- le suivi du programme d'actions des espèces et habitats d'espèces.

Chaque objectif est décliné en stratégies, c'est-à-dire les orientations fixées pour atteindre les objectifs. Sont ensuite définies les modalités d'intervention. Celles-ci sont présentées dans le troisième chapitre.

PRESERVATION DES HABITATS DES OISEAUX : OBJECTIFS TRANSVERSAUX

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
OBJECTIFS TRANSVERSAUX	Maintien d'une dynamique fluviale active et d'un espace de liberté	Limitation des endiguements	Application de la réglementation existante sur le DPF et l'endiguement Prise en compte des préconisations du SDAGE Sensibilisation, concertation, surveillance (Services de l'Etat) Enlèvement d'ouvrages non justifiés
		Limiter les effets négatifs liés aux réaménagements inappropriés des anciennes gravières	Engager une réflexion à l'échelle du site sur le devenir des anciennes gravières avec identification des sites à réhabiliter ainsi que des problèmes juridiques et économiques
		Maîtrise foncière des terres érodables et zones de dynamique majeures	Animation foncière Repérage des zones fortement soumises à érosion Acquisitions foncières (en lien avec les autres procédures) Echanges fonciers (en lien avec les autres procédures)
		Réflexion préalable à l'implantation des puits de captage pour l'AEP	Evaluation des impacts Analyse des solutions alternatives
		Déplacement éventuel des puits situés en zone d'érosion	Evaluation des besoins, analyse de la faisabilité technique

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
OBJECTIFS TRANSVERSAUX	Préservation des zones naturelles riveraines existantes dans leur taille, unité et diversité Préservation d'une continuité transversale des habitats naturels = Eviter la fragmentation et la destruction directe par activités consommatrices de terrain : carrières, urbanisme, mise en culture, développement touristique.	Limiter l'extension des carrières sur le site	Application des prescriptions du schéma départemental des carrières Etude d'impact (prise en compte des enjeux du site Natura 2000 – application de l'article 6) Acquisitions, échanges fonciers
		Limiter la mise en culture des terrains naturels ou semi-naturels et favoriser leur gestion extensive	Acquisitions, échanges fonciers, location Conventions de gestion agri-environnementale : Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), Engagements Agri-Environnementaux – (EAE)
		Limiter l'extension urbaine et les constructions (voiries, bâtiments, équipements divers) sur le site	Mise en compatibilité des documents d'urbanisme (zone Directive Oiseaux en zone agricole, naturelle ou éventuellement EBC) Etude d'impact (prise en compte des enjeux du site Natura 2000 – application de l'article 6) Coordination des projets et procédures
		Limiter l'implantation de boisements artificiels	Mise en place de réglementations de boisement au niveau communal. Etude d'impact des opérations importantes de boisement (prise en compte des enjeux du site Natura 2000 – application de l'article 6) Acquisitions, échanges fonciers Coordination des procédures et politiques
	Limiter les pollutions diverses sur le site	Favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement dans la zone tampon	Implanter des dispositifs enherbés en bordure immédiate des habitats aquatiques d'intérêt communautaire. Localisation pertinente de la jachère PAC. Extensification des pratiques culturales (réduction des pesticides, etc, ...) (actions CTE) Application des prescriptions spécifiques aux zones vulnérables au titre de la Directive Nitrate Respect des prescriptions du SAGE à venir
		Réduction des pollutions de sources industrielles et domestiques : mise aux normes des ouvrages publics et privés	Application de la réglementation en vigueur Respect des prescriptions du SAGE à venir
		Résorption des pollutions liées aux voiries et à l'entretien des espaces verts	Gestion extensive des dépendances vertes des grandes infrastructures Diagnostic des systèmes de récupération des eaux de ruissellement
		Lutte contre les déchets	Opérations de nettoyage des sites pollués Communication, sensibilisation des usagers (cf. ci-après) Application de la réglementation en vigueur
		Limiter les pollutions lumineuses	Information des collectivités et services de l'Etat Coordination des projets et procédures Évaluation article 6 (cf. ci-après)

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
OBJECTIFS TRANSVERSAUX	Maintien de l'alimentation en eau des milieux naturels riverains	Limiter l'enfoncement du lit	Favoriser la dynamique fluviale (cf. précédent) Limitation du niveau d'irrigation Actions CTE 9.3, 11.1 et 11.2 (uniquement volontaires).
		Maintien du niveau des nappes et d'un débit d'étiage	Maîtrise globale des usages de l'eau (SAGE). Prise en compte des enjeux de la directive dans les différentes procédures (SAGE, etc...)
		Limiter les pompages directs dans les petits affluents, les boires et reculs	Application de la réglementation en vigueur Pas de nouvelles autorisations sur ces sites (qui supposeraient une augmentation du débit pompé dans les boires)
	Prise en compte du document d'objectifs dans les autres politiques de l'Etat et des collectivités (infrastructures, développement)	Information des services de l'Etat et des collectivités	Diffusion d'une note d'information sur les enjeux du site NATURA 2000 Val d'Allier bourbonnais et les prescriptions du document d'objectifs
	Prise en compte des enjeux du site et articulation avec d'autres projets ou procédures concernant l'aménagement du territoire et l'environnement	Coordination du programme NATURA 2000 avec les autres projets environnementaux Projet des collectivités, SAGE, Zone d'action renforcée pour la qualité de l'eau (Agence de l'Eau), Actions des associations (Conservatoires, LPO, ...), Plan Loire Nature II, ...	Organisation d'une réunion annuelle entre les porteurs de projets Communication et information des porteurs de projets (collectivités, associations, privés, ...)
	Compatibilité des arrêtés de location du domaine public	Prise en compte des enjeux de la Directive dans les arrêtés Adapter certaines prescriptions	
	Coordination avec le règlement de la Réserve Naturelle	Assurer une bonne cohérence entre les cahiers des charges proposés et le règlement de la réserve	
	Compatibilité entre l'aménagement de la RN7 (mise à 2x2 voies) et les enjeux de la Directive	Mise en place d'aménagements nécessaires à la préservation de la qualité de l'eau (eaux de ruissellement), de l'alimentation en eau des boires Restauration des corridors biologiques. Mise en œuvre d'aménagements paysagers destinés à réduire le risque de collision de l'avifaune Evaluation article 6	

GESTION DES HABITATS DES OISEAUX : OBJECTIFS CIBLES

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
GESTION DES HABITATS DES OISEAUX	Intégration des enjeux liés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire dans le cadre de la programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier	Adaptation des préconisations d'entretien afin qu'elles soient favorables aux oiseaux et habitats d'oiseaux d'intérêt communautaire	<p>Limiter et coordonner les opérations de scarification</p> <p>Définir un calendrier d'interventions compatible avec la préservation du patrimoine naturel (lieu, période).</p> <p>Identifier les sites dégradés à traiter en priorité</p> <p>Prise en compte des recommandations de gestion des habitats naturels et habitats d'espèces</p> <p>Formation des intervenants, coordination des actions de gestion menées par les riverains</p>
	Préservation et gestion des milieux herbacés (landes, prairies, pelouses) favorables à de nombreuses espèces	<p>Limiter la mise en culture des terrains naturels ou semi-naturels.</p> <p>Préservation et gestion extensive des prairies bocagères et francs bords.</p>	<p>Maintien et encouragement des pratiques de fauche et de pâturage extensif sur les zones de Francs bords et les prairies bocagères du Val d'Allier.</p> <p>Création de bandes enherbées et localisation pertinente du gel PAC</p> <p>Acquisitions ou/et conventions de gestion sur les milieux les plus sensibles abritant des zones de reproduction.</p>
		<p>Restauration des zones de Francs bords trop embroussaillées.</p>	<p>Recherche d'agriculteurs volontaires pour la gestion</p> <p>Programmation pour l'intervention d'entreprises.</p>
		<p>Maintien d'arbustes épineux sur les Francs bords nécessaires à la Pie grièche écorcheur.</p>	<p>Adaptation du cahier des charges des Mesures Agri-Environnementales</p> <p>Adaptation des arrêtés de location des zones de Francs bords.</p>
	Préservation des éléments de diversité du paysage nécessaires aux oiseaux : de zones refuge, zone d'alimentation et de nidification, corridors biologiques.	<p>Préservation des haies et arbres isolés</p> <p>Entretien adapté et restauration des haies et bandes boisées</p>	<p>Adaptation du cahier des charges : obligation à minima de préservation pour tout EAE ou CTE.</p> <p>Gestion agri-environnementale : adaptations des cahiers des charges.</p>
		<p>Préservation et entretien des boires déconnectées</p>	<p>Adaptation du cahier des charges : obligation à minima de préservation pour tout EAE ou CTE.</p> <p>Acquisition</p> <p>Conventions de gestion</p> <p>Documents d'urbanisme : Classement en zone Naturelle stricte ou EBC (si boisé) avec objectif de conservation.</p>
		<p>Préservation et entretien des mares et des petits ruisseaux.</p>	<p>Gestion douce des mares et ruisseaux : enlèvement manuel de la végétation (ronces, broussailles) si nécessaire, réalisation des interventions par tronçon et à une période favorable</p>
		<p>Réhabilitation et reconstitution de corridors transversaux entre la rivière et les zones humides annexes</p>	<p>Réhabiliter et reconstituer des corridors arborés et arbustifs (haies, alignements)</p> <p>Mise en place de bandes enherbées</p> <p>Localisation pertinente du gel PAC.</p>
	Améliorer la fonctionnalité du site et les échanges		

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
GESTION DES HABITATS DES OISEAUX	Préserver les forêts alluviales à bois tendre et à bois dur qui abritent des colonies de petits hérons arboricoles, de rapaces (Milan noir) et le Pic noir	Eviter la dégradation directe des habitats (plantations d'essences artificielles, débroussaillage, coupes rases)	Application de la réglementation en vigueur sur le défrichement Réglementation de boisement (cf. précédent) Etude d'impact (art.6) Acquisitions foncières, échanges fonciers. La destruction des nids de hérons et du Milan noir étant interdite, l'exploitation des boisements concernés n'est pas possible
		Limiter les interventions dans ces milieux : laisser évoluer naturellement et en évitant toute transformation (les interventions favorisent la colonisation par les pestes végétales : Robinier faux acacia, Renouée).	Mise en compatibilité du programme d'entretien (cf. précédent) Repérage des sites de nidification et formation, information des organismes pratiquant des interventions (associations, collectivités) Proscrire tout travail forestier de mars à juillet
		Maintien de vieux arbres et arbres morts favorables à l'avifaune (Pic noir) par une gestion forestière adaptée.	Limiter l'enlèvement des arbres morts sur les secteurs à risque d'embâcles en amont des ouvrages, ou à risque pour la sécurité des promeneurs et usagers de sites sportifs, ou à risque pour la sécurité aérienne
	Préserver les superficies de grèves exondées et de végétation annuelle favorables à la nidification des sternes	Prise en compte de ces enjeux dans le cadre d'éventuelles interventions sur le débit d'étiage	Enlèvement manuel ou mécanique de la végétation puis scarification (mais limitée et coordonnée) Cf plan d'entretien Intervention ciblée en respect du calendrier d'intervention Contrôle des plantes invasives
	Préserver les habitats de boires closes (lacs eutrophes) zone d'alimentation des petits hérons arboricoles	Maintien du fonctionnement hydraulique Limitation des apports de nutriments Limitation des pollutions	Cf. actions transversales : qualité de l'eau, apports hydriques, mise en place de zones tampon, ...
		Gestion écologique des reculs et boires (dans les secteurs qui ne sont plus soumis à une dynamique active)	Pas d'interventions de reprofilage (maintien de la topographie en pente douce des berges) Enlèvement des embâcles qui favorisent la sédimentation Surveillance du développement de la végétation herbacée permanente (roseaux, Baldingère) ou ligneuse et intervention si nécessaire (enlèvement manuel ou mécanique de la végétation, puis scarification limitée et coordonnée) Intervention ciblée et en respect du calendrier d'intervention
	Réaliser un aménagement écologique de gravière	Reconstituer des zones humides favorables aux oiseaux d'intérêt communautaire	Profil de berges adapté (pentes douces), îlots favorables aux sternes, zones de hauts-fonds

PRESERVATION ET GESTION DES ESPECES

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
PRESERVATION ET GESTION DES ESPECES	Eviter les dégradations ponctuelles, la perturbation des espèces liées aux activités de tourisme et de loisirs	Organisation et gestion des usages	Promenade et randonnée : mise en œuvre d'un plan de fréquentation (définition et aménagement des accès et sentiers existants et à venir, organisation de la fréquentation à venir) Signalétique adaptée
			Organisation de la pratique du canoë-kayak (sites de bivouac et d'embarcation) Mise en place d'une charte de bonne conduite et d'une information spécifique
			Limitation des sports motorisés (recherche de sites plus appropriés, application de la réglementation en vigueur)
	Limitier le dérangement des colonies de sternes	Eviter la fréquentation humaine sur les sites de reproduction	Organiser des missions de surveillance pendant la période de forte fréquentation Actions de sensibilisation (panneaux, plaquettes)
	Limitier la mortalité des grands échassiers liée aux lignes électriques	Limitier les collisions avec les lignes HT	Mise en place de dispositifs d'effarouchement sur les câbles Enfouissement de certaines lignes ?
		Limitier l'électrocution	Remplacement des pylônes à risque
	Limitier la mortalité des oiseaux liée aux collisions avec les véhicules	Compatibilité entre l'aménagement de la RN7 (mise à 2x2 voies) et les enjeux de la Directive	Restauration des corridors biologiques. Mise en œuvre d'aménagements paysagers destinés à réduire le risque de collision de l'avifaune
	Limitier la mortalité des oiseaux liées aux pratiques agricoles	Gestion extensive des milieux herbacés.	Retard de fauche Gestion écologique de la Jachère PAC
		En cas de nidification du Busard cendré : préservation des nichées	Protection ou déplacement des nids.
	Limitier la mortalité des oiseaux liées aux pratiques sylvicoles	Eviter la perturbation des espèces (colonies de hérons et de Milan noir) par les travaux forestiers	Adapter la période des travaux forestiers en dehors de la période de reproduction
Limitier la mortalité des oiseaux liées à la lutte chimique contre les nuisibles	Mise en compatibilité des moyens de lutte contre les Ragondins avec la préservation des oiseaux	Privilégier et encourager les méthodes de capture sélectives (cage, piège)	
Favoriser la nidification de la Cigogne blanche et du Balbusard pêcheur	Augmenter le nombre de sites favorables à l'emplacement des nids	Construction de plate-formes artificielles	
Maintenir des sites favorables à la reproduction d'oiseaux nichant dans les terriers	Maintien des berges soumises à l'érosion, favorables à l'installation de terriers (Martin-pêcheur et autres espèces comme l'Hirondelle de rivages ou le Guépier d'Europe)	Réserver les enrochements ou la revégétalisation des berges aux secteurs à enjeu économique et/ou sécuritaire	

ANIMATION, COMMUNICATION, PEDAGOGIE

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
ANIMATION, COMMUNICATION, PEDAGOGIE	Animation et suivi de la mise en œuvre du programme Natura 2000	Choix d'une structure coordinatrice pour la mise en œuvre des actions spécifiques à Natura 2000	Création d'un poste d'animateur et affectation de moyens techniques et financiers Réunion de comité de pilotage et de groupes de travail restreints
	Communication/information	Mise en place d'outils de communication à destination des usagers (grand public) et riverains	Elaboration d'un plan de communication pour définir les médias les plus adaptés (Publication d'une lettre d'information, Communication dans la presse, ...) Poursuite de la "lettre Natura 2000"
		Communication à l'attention des porteurs de projets (Etat, collectivités, associations, privés) Prise en compte du document d'objectifs dans les autres politiques de l'Etat et des collectivités (infrastructures et développement)	Elaboration d'un guide technique Poursuite de la "lettre Natura 2000" Faire figurer les conclusions du document d'objectifs dans le « porter à connaissance » des documents d'urbanisme
		Communication ciblée auprès de groupes spécifiques d'usagers	Promeneurs et Randonneurs Pêcheurs et chasseurs (en complément des actions déjà menées par les associations) Pratiquants du canoë-kayak
	Pédagogie à l'environnement	Réalisation d'outils et/ou d'animations pédagogiques (en collaboration avec les prestataires et associations identifiés)	Projets pédagogiques auprès du public scolaire et des familles (formation d'intervenants ou mise à disposition d'outils pédagogiques) Outils de communication à disposition des communes Exposition/conférences à l'attention du grand public Réalisation d'outils d'interprétation mobiles

SUIVI DES HABITATS ET DES ESPECES ET DU PROGRAMME D' ACTIONS

Ces objectifs concernent la mise en place des protocoles de suivi permettant d'améliorer les connaissances et d'évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats et espèces.

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
SUIVI	Tous oiseaux d'intérêt communautaire	Poursuite des actions engagées en matière de suivi des populations	
	Evaluation « en cours » du programme d'actions	Suivi, évaluation de la mise en œuvre	Mise en place d'un protocole simple de suivi des actions Assistance auprès des porteurs de projets (animateur du document d'objectifs)

LE VAL D'ALLIER BOURBONNAIS : PROGRAMME D'ACTIONS

Organisation du programme d'actions

En fonction de ces grands objectifs, ont été déclinés les actions et outils à mettre en œuvre.

Le programme d'action est structuré autour de quatre thèmes majeurs. Les moyens et les outils à mobiliser sont précisés dans les fiches techniques qui le compose.

THEME 1 : Les actions d'animation, de coordination de communication

- structurer la maîtrise d'ouvrage, organiser et préparer les interventions
- coordonner les politiques programmes et projets
- élargir au public la connaissance du site, dans l'objectif d'une éducation à l'environnement et de sa préservation,

THEME 2 : Les actions foncières et réglementaires

- assurer la pérennité des actions
- proposer des compensations aux propriétaires et exploitants
- contrôler l'évolution des usages et éviter les dérives.

THEME3 : Les actions de gestion

- * Les actions relatives à la gestion des milieux naturels et des espèces :
 - elles définissent le cadre des interventions opérationnelles à engager en fonction des biotopes et des écosystèmes.
 - elles s'appliquent de manière spécifique aux secteurs ou milieux concernés.
 - * Les actions relatives à la gestion des usages :
 - adapter les usages présents et futurs
 - éviter les dérives possibles, et pérenniser les actions de préservation et de gestion
 - impliquer les usagers du site dans sa gestion et sa préservation
- La motivation des acteurs locaux et des propriétaires sera essentielle pour l'engagement effectif du programme.

THEME 4 : Les actions de suivi scientifique

- améliorer la connaissance scientifique des espèces et de leurs habitats
- contrôler l'efficacité des mesures de gestion réalisées et apporter les adaptations nécessaires à ces mesures.

Présentation des actions

Les actions sont présentées dans les tableaux ci-après qui comportent plusieurs rubriques :

- le numéro, le niveau de priorité :
 - *** : actions prioritaires – mise en œuvre à court terme ;
 - ** : actions moins urgentes mais indispensables ;
 - * : actions utiles mais non prioritaires ou actions complémentaires : elles seront mises en œuvre en fonction des crédits mobilisables.
- le titre de l'action
- les objectifs : principaux objectifs visés en matière de préservation des oiseaux et habitats d'oiseaux d'intérêt communautaires
- principe : description synthétique de l'action
- actions ou procédures liées : dans ou hors document d'objectif (VAN et VAS : référence aux documents d'objectifs Val d'Allier Sud et Nord)
- la mise en œuvre : les partenaires privilégiés
- les coûts estimatifs globaux (certaines actions sont financées en totalité ou pour partie dans le cadre des documents d'objectifs Val d'Allier Sud et Nord).

Remarque : dans un souci de cohérence, les actions communes entre le docob Directive Habitats « Val d'Allier Nord » et le docob directive Oiseaux « Val d'Allier bourbonnais » ont les mêmes codes et numéro. De fait, les numéros des actions du présent docob ne se suivent pas forcément. Les actions spécifiques Directive Oiseaux ont, quant à elles, une codification spécifique (GO).

THEME 1 : ANIMATION, COORDINATION DES PROCEDURES, COMMUNICATION-INFORMATION-FORMATION

Sous-thème 1 : animation du document d'objectifs

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en Oeuvre	Coût € HT
A1 ***	Structure d'animation	Animer le document d'objectifs Coordonner les actions Assister les porteurs de projet	Embauche d'un animateur Mobilisation de moyens techniques pour la mise en œuvre et le suivi des actions	Toutes actions Docob VAS et VAN	Structure animatrice à définir	40 à 70 K€ /an (selon coordination)
A2 ***	Comité de suivi du site Natura 2000 Val d'Allier bourbonnais	Garder une réflexion locale sur la protection et la gestion du site, coordonner les actions avec les politiques ou projets locaux. Examiner les cas de conflits	Mise en place du groupe de pilotage constitué d'un collectif d'associations qui sera le porteur du projet Natura 2000 à long terme	Toutes actions	Propriétaires, usagers, Associations, Collectivités, services de l'Etat. Etab. publics	Pas de coût sup.
A3 ***	Délimitation du site à l'échelle cadastrale	Préciser la définition du périmètre validé par le comité de pilotage pour faciliter la phase d'application du document d'objectifs à l'échelle de la parcelle.	Délimitation du site à l'échelle cadastrale, en partenariat avec les propriétaires, pour l'ajuster à la marge.	Toutes actions	Structure animatrice à définir Propriétaires	Pas de coût sup. (prise en charge par la structure d'animation).

Sous-thème I.2 : Coordination des procédures et réglementations

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en Oeuvre	Coût € HT
CR1 ***	Coordination des politiques de l'Etat	Favoriser une politique des services de l'Etat en faveur de la préservation du site	Application de la réglementation en vigueur. Surveillance Modalités d'attribution des aides et autorisations compatibles avec le document d'objectifs Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les autres procédures et politiques de l'Etat.	Toutes actions	Services de l'Etat Etablissements publics	Pas de coût sup.
CR2 ***	Coordination des programmes et projets territoriaux	Favoriser à l'échelle du site une meilleure coordination des différents politiques et projet	Organisation d'une réunion annuelle des porteurs de projets.	Toutes actions Docob VAS et VAN	Structure animatrice Services de l'Etat, Collectivités, EP	Pas de coût sup.
CR3 ***	Compatibilité des documents d'urbanisme et de planification	Préserver les milieux et limiter les constructions en bordure de l'Allier	Application des principes définis dans les plans d'exposition aux risques d'inondation Mobilisation des règlements d'urbanisme pour la préservation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaires	Toutes actions	Collectivités locales et leurs bureaux d'études Services de l'Etat	Pas de coût sup
CR4 ***	Amélioration des dispositifs d'assainissement	Limiter les atteintes au site par les rejets domestiques ou industriels non traités ou insuffisamment épurés	Encourager la mise aux normes des ouvrages publics ou privés (station d'épuration, usine d'équarissage de St Pourçain ...) Prise en compte du SAGE futur Définition des critères de priorité pour le financement des équipements des communes du site Natura 2000	Actions de gestion des milieux aquatiques	Collectivités locales Industriels Agence de l'Eau	Pas de coût sup
CR6 ***	Arrêté de location des zones de francs bords Baux de location des terrains acquis par l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de l'Allier	Informers les signataires sur Natura 2000 Adapter les prescriptions d'entretien.	Inscription d'informations concises sur le site et la procédure Natura 2000. Prescriptions d'entretien compatibles avec la préservation du site. Encourager la gestion extensive des francs bords et prairies par pâturage et fauche en privilégiant les agriculteurs disposant des moyens nécessaires (recherche des agriculteurs intéressés, montage du dossier)	Animation gestion agricoles communication Docob VAS et VAN	Services de l'Etat Etablissement Public Loire (EPL) SAFER Bourgogne	Pas de coût sup.

PM : GM 1 - Mise en compatibilité du programme de gestion du DPF

Sous-thème I.3 : Communication, information, formation, interprétation

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coût € HT
C01 **	Outils d'information grand public In situ	Sensibiliser le public sur le site. Limiter les comportements inopportuns	Mise en place, <i>in situ</i> , de panneaux d'informations type « entrée de site » (sur les points de départ, parking, embarcadères et boucles de randonnée) contenant un code de bonne conduite, une description de l'intérêt du site, une illustration des espèces floristiques ou faunistiques mentionnées	Animation Communication Docob VAS et VAN	Services de l'Etat Structure d'animation, Collectivités, associations Gestionnaires RN ² Prest. touristiques	10 unités 12 500 € + 250 € /an (+ concept VAS)
C02 **	Outils d'information spécifiques à destination des usagers du site	Information et sensibilisation à destination des utilisateurs du site	Identifier les différentes pratiques et pratiquants, les moyens de diffusion, l'information à transmettre Publication d'une plaquette d'information et de conseils, diffusée lors de la délivrance de cartes de pêche, ainsi que par les offices de tourisme. Reprise des informations dans les publications des prestataires touristiques, des associations de pêche, de chasse et de protection de la nature.	Animation Communication Docob VAS et VAN	Services de l'Etat Structure d'animation, Collectivités, associations Gestionnaires RN Prest. touristiques	20000ex. 4 500 € (+ concept VAS)
C03 ***	Poursuite de la publication "la lettre de Natura 2000"	Poursuivre les efforts de communication au-delà de la mise en place du document d'objectifs	Identification exhaustive des propriétaires et usagers Publication et diffusion auprès partenaires, des habitants et usagers du site d'une lettre d'information périodique (avancement du programme, informations pratiques,...)	Toutes les actions d'information / valorisation Docob VAS et VAN	Structure d'animation, Comité de suivi	37800 €/6 ans pour 3500 exempl. et 2 n°/an (+ concept VAS)
CO4 ***	Guide à destination des collectivités, services de l'Etat, principaux gestionnaires	Information des collectivités et intervenants Vulgarisation du document d'objectifs	Réalisation d'un guide technique à l'usage des communes, services de l'Etat et principaux gestionnaires (associations, principaux prestataires) permettant : - d'identifier les enjeux et sensibilités du site - de prendre en compte la préservation du patrimoine dans le cadre des différents projets et interventions Journées de d'information et de formation	Toutes actions Docob VAS et VAN	Structure d'animation, Collectivités, Services de l'Etat Gestionnaires	Financé dans le cadre du Docob VAN
CO5 ***	Formation et information des équipes d'intervention	Porter à connaissance des enjeux Adaptation des techniques de gestion	Porter à connaissance du document d'objectifs et de gestion des milieux et espèces du lit majeur. Formation des équipes d'intervention à la reconnaissance des habitats remarquables (à préserver) ou espèces indésirables. Adaptation des techniques de gestion.	Toutes actions de gestion Docob VAS et VAN	Services de l'Etat Structure d'animation, Collectivités, Gestionnaires.	Financé dans le cadre du Docob VAN

² RN : Réserve Naturelle

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
CO6 *	Développer des outils d'interprétation à destination du grand public	Donner les moyens de réaliser une communication multi-publics, valable à long terme	Réalisations d'outils de communication grand public, faciles à mettre en place lors de diverses manifestations publiques : - posters - outils mobiles d'interprétation - expositions itinérantes - conférences, débats	Toutes les actions d'information et de valorisation Docob VAS et VAN	Structure d'animation, Communes Associations Services de l'Etat	15 000 € (forfait)
CO7 *	Outils d'interprétation à destination des enfants	Sensibiliser les jeunes générations aux intérêts du site Favoriser les projets pédagogiques.	Réalisation d'outils pédagogiques pour la classe : mise à disposition des établissements Intervention de personnels extérieurs (structures d'animation, associations, professionnels, ...) pour des actions d'animation auprès des scolaires.	Toutes les actions de communication Docob VAS et VAN	Structure d'animation, Communes Associations Services de l'Etat	15 000 € (forfait)

PM : CR 2 - Coordination des programmes et projets territoriaux

GL2 – Organisation de la pratique du canoë kayak

THEME II : MESURES FONCIERES ET REGLEMENTAIRES**Sous-thème II.1 : Mesures foncières**

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coût € HT
F1 ***	Animation foncière	Préserver la dynamique fluviale Préserver les habitats remarquables	Animation : mise en place d'un système d'échange parcellaire sur les zones prioritaires = habitats hors DPF et zones d'érosion Notification des actes notariés	Plan Loire, ENS Docob VAN	SAFER	1 K€ (50 ha)
F2 ***	Acquisitions foncières	Préserver la dynamique fluviale Préserver les habitats remarquables	Acquisitions sur les sites à enjeux : zones de dynamique majeures, sites abritant des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable	Plan Loire, ENS	Divers	88 à 245 K€ (50 ha)
F3 ***	Autres actions foncières	Préserver la dynamique fluviale Préserver les habitats remarquables	Locations, conventions entre organismes gestionnaires et propriétaires	Actions de gestion	Structure d'animation, collectivités, associations. Agriculteurs	16 K€ (50 ha)

Sous-thème II.2 : Mesures réglementaires

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coût € HT
R1 ***	Etude d'impact	Art.6 : évaluation de tout plan ou projet susceptible de perturber significativement le site.	Réalisation d'étude d'impact intégrant la prise en compte des enjeux de la directive oiseaux sur un certain nombre de projets soumis à autorisation et susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur le site (habitats d'espèces, espèces)	Etude d'impact	Services de l'Etat Porteurs de projet	Pas de coût sup.
R2 **	Réglementation des boisements	Maîtrise des plantations et reboisements	Réglementer la plantation (interdiction sur certains sites, choix des peuplements) Mise en œuvre relevant d'une compétence communale	Animation, communication, concertation Docob VAN	Communes, Services de l'Etat	Pas de coût sup.

THEME III : MESURES DE GESTION**Sous-thème III.1 : Gestion des habitats non agricoles et des espèces**

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coût € HT
GM1 ***	Programme de gestion du DPF	Favoriser une gestion écologique des habitats d'intérêt communautaire présents dans le domaine public fluvial.	Prise en compte du document d'objectifs dans le programme d'entretien du domaine public fluvial, afin que les actions d'entretien puissent permettre de maintenir voir d'améliorer l'état de conservation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Accompagnement technique, suivi de chantier.	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier (Services de l'Etat) Docob VAN	Structure d'animation DDE - Bureau de l'Eau	Financé dans le cadre du docob VAN
GM3 *	Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires	Laisser mobile les bancs d'alluvions, en empêchant l'implantation d'une végétation pérenne, favorables : - au développement de la végétation annuelle du <i>Chenopodium rubri</i> (d'intérêt communautaire), - à la reproduction des sternes (voire de l'Oedicnème), -aux secteurs proches des ouvrages ou zones d'érosion menaçant des habitations.	Une colonisation très rapide du Peuplier noir est observée sur les bancs alluvionnaires engendrant une fixation définitive des bancs d'alluvions, donc réduction du débit solide, enfoncement du lit et réduction du lit mineur à de petits chenaux actifs. Scarification maîtrisée et ciblée (destruction de l'appareil racinaire du peuplier avec des engins adaptés) qui permet de limiter le redémarrage de la végétation pérenne.	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier (Services de l'Etat) Docob VAN	DDE - Bureau de l'Eau LPO Auvergne	2 100 €/ha (programme d'entretien du DPF)
GM5 *	Réaménagement écologique des anciens sites d'extraction	Réaménager les anciennes carrières de façon à utiliser au mieux les potentialités de ces sites d'un point de vue écologique	Effectuer un diagnostic préalable au réaménagement Dans les sites à enjeux, mettre la priorité sur un réaménagement écologique : - profil de berges adapté (pentes douces favorables aux oiseaux et aux habitats humides), îlots favorables aux Sternes, zones de hauts-fonds ; - convention de gestion des terrains.	Autres actions concernant les gravières Docob VAN et VAS	Exploitants Services de l'Etat Communes Propriétaires Exploitants Associations	animation coût des travaux à évaluer en fonction du site concerné.
GM6 ***	Gestion des forêts alluviales et maintien de vieux arbres et arbres morts	Empêcher la dégradation des forêts alluviales à bois tendre (91E0 - habitat d'intérêt prioritaire) et à bois dur (91F0 - habitat d'intérêt communautaire). Maintien de vieux arbres et arbres morts favorables à l'avifaune et aux insectes	Actuellement, les forêts alluviales du Val d'Allier ne font pas l'objet d'exploitation forestière. Il s'agirait de limiter l'entretien à l'enlèvement des arbres morts aux secteurs à risque d'embâcle, en amont des ouvrages, ou à risque pour la sécurité aérienne, ou les usagers des sites de loisirs. Cette mesure passe par la sensibilisation et l'information des gestionnaires	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier Docob VAN	Services de l'Etat ONF CRPF propriétaires	Pas de coût sup (intégré aux actions de comm. et sensi.)

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coût € HT
GO1 **	Préservation des boires closes favorables aux hérons	Gestion écologique des habitats de boires du lit majeur, essentiels aux petits hérons arboricoles.	Pas d'intervention de re profilage (maintien de la topographie en pente douce des berges) Enlèvement des embâcles qui favorise la sédimentation. Surveillance du développement de la végétation herbacée permanente (roseaux) ou ligneuse et intervention si nécessaire).	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier. EAE / CTE	Services de l'Etat Propriétaires Associations prot. nature Gestionnaires RN	1,5€ /m2 Soit pour 5 ha 75000€/6ans
GO2 *	Plate-formes de nidification des Cigognes	Augmenter le nombre de sites favorables à l'emplacement de nids de Cigogne	Construction de plateformes artificielles.	Communication Suivi	Services de l'Etat Collectivités Associations ONCFS, autres partenaires	3750 € pour 5 plateformes
GO3 **	Plantation de haies	Augmenter le linéaire de haies favorable aux oiseaux.	Planter des haies en bordure des routes et chemins, sur les espaces à vocation de loisirs, sur certains terrains privés Uniquement si engagement de gestion par la suite.	Gestion agricole	Services de l'Etat Collectivités Propriétaires Associations prot. nature. Agriculteurs, ayants droits	5 €/ml/an

Sous-thème III.2 : Gestion agri-environnementale

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
GA1 ***	<p>“ Diagnostic écologique préalable ”</p> <p>Obligatoire</p>	Réalisation d'un diagnostic préalable d'exploitation pour: <ul style="list-style-type: none"> - préciser et localiser les habitats d'intérêt communautaire - définir les actions à mettre en œuvre. 	Diagnostic établi en partenariat entre l'agriculteur, l'Adasea et l'animateur du docob. Il a pour objectifs de : <ul style="list-style-type: none"> - préciser la nature et la localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire ; - définir l'état souhaité et les principes de gestion ; - définir les points d'affouragement et d'abreuvement afin d'éviter les dégradations (piétinement et fertilisation) ; - identifier éventuellement les besoins en équipements (barrière) 	EAE Docob VAS et VAN	Agriculteurs CA Services de l'Etat Structure d'animation ADASEA CSA, LPO	1720€/exploit /5 ans soit 51600 € / 30 exploitants/5 ans
GA2 ***	<p>“ Maintien du pâturage extensif sur les francs bords ”</p> <p>Obligatoire</p>	Encourager une gestion agricole extensive des francs bords (par pâturage), favorable à la conservation des habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire : gestion extensive de la zone tampon, préservation des corridors biologiques et zones de nourrissage, maintien du potentiel de régénération des habitats.	Sur les milieux prairiaux des bords d'Allier : <ul style="list-style-type: none"> - maintenir un pâturage raisonné - limiter l'embroussaillage ; - ne pas utiliser de traitements phytosanitaires et de fertilisants. 	EAE Applicable lorsque présents sur l'exploitation	Agriculteurs Services de l'Etat CA ADASEA Ayants droits	Financé dans le cadre du docob VAN
GA4 ***	<p>Mise en place de bandes enherbées en bordure des habitats aquatiques d'intérêt communautaire</p> <p>Obligatoire a coupler à GA5</p>	La présence de cultures peut engendrer une pollution de certains habitats aquatiques d'intérêt communautaire par ruissellement des produits phytosanitaires.	Mise en place de zones tampon autour des boires, reculs et des mares, de part et d'autre des ruisseaux, le long de certaines berges de l'Allier, bordées par des cultures. Une bande enherbée peut permettre de limiter fortement le transfert des produits phytosanitaires vers les milieux sensibles. La bande enherbée sera de 10 m au moins. L'agriculteur aura le choix entre cette mesure ou./et la localisation pertinente du gel PAC pour constituer des bandes de 30m au moins.	EAE	Agriculteurs Services de l'Etat CA ADASEA Ayants droits	Financé dans le cadre du docob VAN
GA5 ***	<p>“Localisation pertinente du gel PAC»</p> <p>Obligatoire</p>	Permettre la constitution de zones herbacées favorables aux oiseaux d'intérêt communautaires	En complément d'une bande enherbée, la localisation pertinente du gel PAC permettra reconstituer des espaces favorables aux oiseaux. La pertinence de la localisation sera établie lors du diagnostic écologique. Cette mesure concernera 10% des superficies cultivées dans le site Natura 2000.	EAE	Agriculteurs Services de l'Etat CA ADASEA Ayants droits	120,43 €/ha/an PDRN Auvergne

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
GO4 ***	Zone refuge et corridors biologiques Obligatoire	Préserver les éléments constitutifs du paysage nécessaires à l'avifaune : haies, boires, ruisseaux, mares, ...	Adapter les cahiers des charges du PDRN en indiquant, pour toutes les mesures pouvant être signées sur le territoire du Val d'Allier Bourbonnais, l'obligation, a minima, de préserver les boires, haies et bosquets, ruisseaux et ripisylve, mares, ...	EAE Condition obligatoires	Agriculteurs DDAF CA ADASEA	Pas de coût sup.
GO5 *	Restauration des zones de Francs bords Facultative	Débroussaillage de certaines zones de francs bords afin de restaurer l'intérêt pour le pâturage	Coupe, arrachage des arbustes en année 1. Gyrobroyage d'entretien les années suivantes en complément d'un entretien par la fauche ou le pâturage. Uniquement si l'action est suivie d'un engagement pour la gestion.	EAE (action volontaire)	Services de l'Etat Agriculteurs CA Autres gestionnaires ADASEA, Ayants droits	221,05€ /ha/an (mesure 19.01) ou 146,35 €/ha/an (mesure 19.02)
G06 ***	“ Maintien des prairies bocagères du lit majeur ” Facultative	Maintien de prairies favorables aux oiseaux d'intérêt communautaire - de préserver des zones tampons et des corridors pour la circulation d'espèces animales d'intérêt communautaire,	Encourager le maintien des prairies bocagères par la fauche ou le pâturage.	EAE (action volontaire)	Agriculteurs DDAF CA	109,76 €/ha/an (PDRN Auvergne) soit 2195,2 K€/4000 ha/5 ans ou 73,17€ /ha/an (PDRN Bourgogne)
GO7 ***	Réhabilitation et entretien des haies Facultative	Préserver les haies favorables à l'avifaune.	Taille en hauteur et en épaisseur 1-2 fois en 5 ans avec du matériel n'éclatant pas les branches (fléaux interdits), entre le 15 août et le 15 février, Enlèvement partiel des branches coupées et arbres morts. Remplacement des manquants (arbres mûrs ou morts coupés) sur la totalité parcelle. Nettoyage au pied de la haie. Désherbage chimique interdit (sauf avis du comité technique). Réadaptation du cahier des charges Allier	EAE	Agriculteurs DDAF CA	1,64 € /ml/an (Mes. 6.01 PDRN Bourgogne) ou 0,63 €/ml/an (6.02 PDRN Bourgogne)

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
GO8 ***	Amélioration de la Jachère PAC Obligatoire (couplée à GA5)	Restaurer des habitats naturels favorables aux oiseaux	Choix d'un couvert adapté en partenariat avec LPO Fauche tardive au-delà du 30 juillet.	EAE	Agriculteurs DDAF ADASEA CA LPO	1600 € (précision de la mesure) 54,87 €/ha/an soit 192045 €/700 ha/5 ans (PDRN Auvergne)
GO9 **	Retard de fauche Facultative	Limiter les destructions des pontes et des jeunes oiseaux	Retard de fauche au 1 ^{er} ou au 15 Août selon intérêt biologique et conditions du milieu.	EAE	Agriculteurs DDAF ADASEA CA LPO	146,35 €/ha/an (16.01 - PDRN Auvergne) ou 102,45€/ha/an (16.01A PDRN Bourgogne)
GO10 *	Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement sur les zones cultivées de la zone d'influence Facultative	Limiter les impacts de l'agriculture intensive sur les oiseaux et leurs habitats	Favoriser l'agriculture extensive dans le périmètre Natura 2000 par différentes actions. Cette mesure mobilise différentes actions du PDRN. Dans le cadre d'un CTE, elle est optionnelle, et l'agriculteur pourra choisir l'une et/ou l'autre des actions.	EAE	Agriculteurs DDAF ADASEA CA	cf. PDRN
GO11 *	Préservation du Busard Cendré Facultative	Eviter la destruction des pontes et jeunes oiseaux lors des moissons si l'espèce revient nicher sur le site.	Repérage des nichées Sauvetage avec déplacement des jeunes si nécessaire <i>Remarque : le Busard cendré ne nichant plus actuellement sur le site, cette mesure est proposée en cas de retour de l'espèce.</i>	Partenariat agriculteurs/ associations	Agriculteurs LPO	Pas de coût sup.

Sous-thème III.3 : Gestion des problématiques urbaines

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
GU1 ***	Limitation des endiguements	Préserver la dynamique fluviale	Application de la politique en vigueur visant à limiter les ouvrages de protection des berges. Réflexion en amont de toute nouvelle implantation.	Plan Loire, ENS	Services de l'Etat Collectivités, propriétaires	Pas de coût sup
GU2 **	Plan de développement des zones de captage	Organiser le développement des zones de captage en compatibilité avec la protection du site	Etude d'impact Engager une réflexion sur la gestion des périmètres de protection	Actions foncières	Syndicats d'AEP Collectivités Services de l'Etat	Pas de coût sup
GU3 *	Gestion des dépendances vertes des grandes infrastructures	Gestion extensive des dépendances vertes de façon à permettre la préservation du site.	Mise en place du gestion extensive sur les dépendances vertes des infrastructures.	Coordination des procédures et projets	SNCF Services de l'Etat Conseil général	Pas de coût sup
GU4 ***	Aménagement de la RN7	Réduire les effets négatifs sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.	Prise en compte des enjeux spécifiques à la Directive habitats (éval. Art. 6) Définition et mise en œuvre d'aménagements nécessaires à la préservation de la qualité de l'eau et du fonctionnement hydraulique des boires et petits ruisseaux. Restauration des corridors biologiques après aménagement. Prise en compte de Natura 2000 dans le cadre des réaménagements fonciers connexes. Réalisation d'aménagements paysagers permettant de limiter la mortalité de l'avifaune par collision.	R1, CR1 Mesure précisée au cas par cas dans les évaluations d'incidence	Services de l'Etat Conseil général	Pas de coût sup. (intégré au projet)
GO12 ***	Adaptation du réseau électrique	Limiter la mortalité des grands échassiers liée aux lignes électriques (collisions, pylônes)	Poursuite des Actions en cours sur les lignes appartenant à EDF Mise en place de mesures sur les lignes privées (syndicats d'électrification). Diagnostic des besoins (dispositifs d'effarouchement sur les câbles, enfouissement de certaines lignes, remplacement des pylônes à risque).	Communication	Structure d'animation LPO	A définir selon résultats de l'étude menée par la LPO

Sous-thème III.4 : Gestion de la fréquentation et des activités de loisirs

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
GL1 ***	Plan de fréquentation	Organiser et gérer la fréquentation. Définir et aménager les accès au site.	Etablir un zonage de fréquentation et des plans de circulation pédestre. Orienter la fréquentation vers les espaces capables de la supporter, en évitant les milieux les plus sensibles. Définir les outils et moyens pour mieux gérer la fréquentation. Gérer les accès.	Actions "information grand public <i>in situ</i> " PDIPR Docob VAS	Services de l'Etat (DPF) Collectivités et associations Prest. tourist.	6 000 € (en complément VAS)
GL2 ***	Organisation de la pratique du canoë kayak	Rendre compatible la préservation du site et la pratique du canoë kayak Eviter les conflits d'usage.	Elaboration d'une charte de bonne conduite sous la responsabilité des loueurs. En lien avec le plan de fréquentation.	Actions d'informations et communication Plan de fréquentation	Collectivités Prest. tourist. Services de l'Etat (DPF) Associations	Pas de coût sup. (animation)
GL3 ***	Limitation des sports motorisés	Arrêter la pratique de sports motorisés sur le site Natura 2000, incompatible avec la préservation du site.	Recherche de sites plus appropriés Interdiction de leur pratique à l'intérieur du site Natura 2000 Installation de chicanes sur les sentiers problématiques.	Action "Plan de fréquentation"	Communes Services de l'Etat (DPF) Club d'utilisateurs Associations	Animation Pose de chicanes 300€/pièce Soit pour 10 : 3000€
GO13 ***	Actualisation de l'arrêté de protection de biotope des Sternes	Réadapter l'APPB des Sternes pour tenir compte des évolutions des sites de nidification et des pressions.	Elaboration d'un nouveau dossier d'arrêté sur la base des suivis réalisés par la LPO.	Réserve du Val d'Allier Actuel APPB	Services de l'Etat, LPO, conseil juridique si nécessaire	4500 €
GO14 *	Plan de gestion différenciée des sites de loisirs	Adapter les préconisations de gestion aux espaces destinés à des activités de loisirs.	Mise en place d'un plan de gestion extensive des terrains voués aux pratiques sportives et de loisirs et situés dans la continuité du site Natura 2000	Action Fréquentation	Gestionnaires Communes Associations de protections la nature et d'utilisateurs	15 000 €

THEME IV : SUIVI-EVALUATION

	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coût F HT
SP2 ***	Suivi des actions	Evaluation des incidences des mesures de conservation sur l'état de conservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et notamment de la contribution de Natura 2000 à la réalisation des objectifs spécifiés.	Vérifier <i>a posteriori</i> la mise en œuvre et l'efficacité des actions prévues dans le document d'objectifs : adhésion des acteurs, effets sur les habitats et les espèces, effets sur les activités économiques, rapport coût/efficacité, analyse des échecs, ...	Toutes les actions de gestion et de suivi	Structure d'animation Services de l'Etat	Financé dans le cadre du docob VAN et VAS
GO15 ***	Suivi des oiseaux d'intérêt communautaire	Poursuite des actions engagées en matière de suivi des populations	Poursuite des actions engagées en matière de suivi des populations	Toutes les actions de gestion et de suivi	LPO MNHN	46585 €/6 ans

Synthèse des moyens financiers à mettre en œuvre

Les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des actions du document d'objectifs sont présentées dans les tableaux ci-après.

- la première série de tableaux présente les coûts ventilés entre fonctionnement et investissement ainsi que les programmes financiers mobilisables ;
- la deuxième série présente un échéancier par année
- les derniers tableaux présentent la synthèse par grands thèmes.

Les prix mentionnés sont les prix moyens indiqués dans la fiche action.

THEME I : ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS, COORDINATION DES PROCEDURES, COMMUNICATION, INFORMATION, FORMATION

		Fonction ^{mt} (€ HT)	Investissement (€ HT)	Programme financier
Animation				
(anim.)	A1	240 000 à 420 000		FGMN
(anim.)	A2	-	-	
(anim.)	A3			
Coordination, mise en cohérence				
(MEC)	CR1	-	-	
(MEC)	CR2	-	-	
(MEC)	CR3	-	-	
(MEC)	CR4	-	-	
(MEC)	CR5	-	-	
(MEC)	CR6	-	-	
Communication / Interprétation				
(Loisirs)	CO1	1 250	12 500	FGMN + TDENS
(Loisirs)	CO2	-	4 500	FGMN + TDENS
(Information)	CO3	37 800	-	FGMN
(MEC)	CO4	-	DHAB	FGMN
(Information)	CO5	DHAB	-	FGMN+DIV
(Loisirs)	CO6	-	15 000	FGMN+TDENS+DIV
(Loisirs)	CO7	-	15 000	FGMN + TDENS + DIV

THEME II : MESURES FONCIERES ET REGLEMENTAIRES :

		Fonction ^{mt} (€ HT)	Investissement (€ HT)	Programme financier
Mesures foncières				
(Anim)	F1	1 000		PLGN (FGMN)
(Agri/forêt)	F2		88 000 à 245 000	PLGN (FGMN)
(Agri/forêt)	F3	16 000		FGMN
Mesures réglementaires				
(Réglement.)	R1	-	-	
(Réglement.)	R2	-	-	

THEME III - ACTIONS DE GESTION

		Fonction ^{mt} (€ HT)	Investissement (€ HT)	Programme financier
Gestion des milieux non agricoles et des espèces				
(MEC)	GM1	DHAB	-	FGMN
(Eau)	GM3		2 100	PLGN (FGMN)
(Activités)	GM5	Non chiffrable-		
(Agri/forêt)	GM6	-	-	
(eau.)	GO1	75 000	-	FGMN-
(agri/forêt.)	GO2	-	3 750	à rechercher
(agri/forêt)	GO3	Non chiffrable- 5€/ml/an		
Gestion agri-environnementale				
(anim.)	GA1	-	51 600	FGMN-
(agric.forêt)	GA2	DHAB	-	FFCTE, FGMN (5 %)
(agric.forêt)	GA4	DHAB		FFCTE, FGMN (5 %)
(agric.forêt)	GA5	Non chiffrable- 120€/ha/an		
(agri/forêt)	GO4	-	-	
(agri/forêt)	GO5	Non chiffrable- 146.35 €/ha/an ou 221.05€/ha/an		
(agri/forêt.)	GO6	2 195 200	-	FFCTE
(agri/forêt)	GO7	Non chiffrable-1,64€/ml/an ou 0.63 €/ml/an		
(agri/forêt.)	GO8	192 045	1600	FFCTE
(agri/forêt)	GO9	Non chiffrable- 146.35€/ha/an ou 102.45€/ha/an		
(agri/forêt)	GO10	Non chiffrable- cf.PDRN		
(Agri/forêt)	GO11	-	-	

		Fonction ^{mt} (€ HT)	Investissement (€ HT)	Programme financier
Gestion des problématiques urbaines				
(act.éco)	GU1			
(act.éco)	GU2	-	-	
(act.éco)	GU3	-	-	
(act.éco)	GU4	-	-	
(act.éco.)	GO12	à préciser	-	DIV-
Gestion de la fréquentation et des activités de loisirs				
(Loisirs)	GL1	-	6 000	FGMN + TDENS
(Loisirs)	GL2	-	-	
(Loisirs)	GL3	-	3 000	FGMN
(act.éco.)	GO13	-	4 500	FGMN-
(act.éco.)	GO14	-	15 000	FGMN+DIV

THEME IV : SUIVI-EVALUATION DU PROGRAMME - SUIVI SCIENTIFIQUE

		Fonction ^{mt} (€ HT)	Investissement (€ HT)	Programme financier
(suivi)	SP2	DHAB		FGMN
(suivi)	GO15	46 585	-	FGMN

THEME I : ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS, COORDINATION DES PROCEDURES, COMMUNICATION, INFORMATION, FORMATION

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité
Animation										
(Anim)	A1 ***	Fct ^{ment}	40 000 à 70 000	240 000 à 420 000 €	Salarié + Fonctionnement					
(Anim)	A2 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
(Anim)	A3 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
Coordination des procédures et réglementations										
(MEC)	CR1 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
(MEC)	CR2 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
(MEC)	CR3 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
(MEC)	CR4 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
(MEC)	CR5 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
(MEC)	CR6 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
Communication / Interprétation										
(Loisirs)	CO1 **	Fct ^{ment}		250	250	250	250	250	1 250	2,5 €/m ² /an
		Investi ^{ment}		12 500					12 500	800-1 700 €/panneau
(Loisirs)	CO2 **	Investi ^{ment}	-	-	4 500	-	-	-	4 500	4 500 € pour 20 000 ex
(Information)	CO3 ***	Fct ^{ment}	6 300	6 300	6 300	6 300	6 300	6 300	37 800	6 300 € pour 3 500 ex et 2n ^o /an
(MEC)	CO4 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	financé dans le cadre de DHAB
(Information)	CO5 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	financé dans le cadre de DHAB
(Loisirs)	CO6 *	Investi ^{ment}	-	-	7 500	7 500	-	-	15 000	-
(Loisirs)	CO7 *	Investi ^{ment}	-	-	-	7 500	7 500	-	15 000	-

THEME II : MESURES FONCIERES ET REGLEMENTAIRES :

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / ha
mesures Foncières										
(Anim)	F1 ***	Fct ^{ment}	500	500	-	-	-	-	1000 €	-
(Agri/forêt)	F2 ***	Investi ^{ment}	-	17 600 à 49 000	88 000 à 245 000 € (50 ha)	1760 à 4900 €/ha				
(Agri/forêt)	F3 ***	Fct ^{ment}	-	3 200	3 200	3 200	3 200	3 200	16 000 € (50 ha)	320 €/ha
mesures Réglementaires										
(Réglement.)	R1 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
(Réglement.)	R2 **	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	

THEME III - ACTIONS DE GESTION

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité	
Gestion des habitats non agricoles et des espèces											
(MEC)	GM1 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	financé dans le cadre de DHAB	
(Eau)	GM3 *	Investi ^{ment}	-	-	1050	-	1050	-	2 100 €	2 100 €/ha	
(Activités)	GM5 *	Fct ^{ment} Investi ^{ment}	non chiffrable								
(Agri/forêt)	GM6 **	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-	
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-	
(Eau)	G01 **	Fct ^{ment}	-	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000 € (5 ha)	1,5 €/m ²	
(Agri-forêt)	GO2 *	Investi ^{ment}	-	-	-	-	3 750	-	3 750 € (5 plateformes)	300-800 €/unité	
(Agri-forêt)	GO3 **	Investi ^{ment}	non chiffrable (dépendant du linéaire et des essences)								5 €/ml/an
Gestion agri-environnementale											
(Ani.)n	GA1 ***	Investi ^{ment}	31 200	13 200	3 600	3 600	-	-	51 600 € (pour 30 agriculteurs)	1 720 €/agriculteur	
(Agri-forêt)	GA2 ***	Fct ^{ment} Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	financé dans le cadre de DHAB	
(Agri-forêt)	GA4 ***	Fct ^{ment} Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	financé dans le cadre de DHAB	
(Agri-forêt)	GA5 ***	Fct ^{ment} Investi ^{ment}	non chiffrable								120 €/ha/an

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité
(Agri-forêt)	GO4 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
(Agri-forêt)	GO5 *	Fct ^{ment} Investi ^{ment}	non chiffrable (dépendant des surfaces contractualisées)							221,05 €/ha/an (Bourgogne) 146,35 €/ha/an (Auvergne)
(Agri-forêt)	GO6 ***	Fct ^{ment}	-	439 040	439 040	439 040	439 040	439 040	2 195 200 € (4 000 ha)	109,76 €/ha/an y compris +20% N2000 ou 73,17 €/ha/an (Bourgogne)
(Agri-forêt)	GO7 ***	Fct ^{men}	non chiffrable (dépend du linéaire concerné)							1,64 €/ml/an (6.01 Bourgogne) 0,63 €/ml/an (6.02 Bourgogne)
(Agri-forêt)	GO8 ***	Fct ^{ment}	-	38 409	38 409	38 409	38 409	38 409	192 045 € (700 ha)	54,87 €/ha /an
		Investi ^{ment}	1 600	-	-	-	-	-	1 600 €	
(Agri-forêt)	GO9 **	Fct ^{ment}	non chiffrable (dépend des surfaces concernées)							146,35 €/ha /an (Auvergne) 102,45 €/ha /an (Bourgogne)
(Agri-forêt)	GO10 *	Fct ^{ment}	Cf.PDRN							
(Agri-forêt)	GO11 *	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité
Gestion des problématiques Urbaines										
(act.éco)	GU1 ***	Fct ^{ment} Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
(act.éco)	GU2 **	Fct ^{ment} Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
(eau)	GU3 *	Fct ^{ment} Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
(Eau)	GU4 ***	Fct ^{ment} Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
(Agri-forêt)	GO12 ***	Fct ^{ment}	à définir selon les résultats de l'étude LPO							

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité
Gestion de la fréquentation et des activités de loisirs										
(loisirs)	GL1 ***	Investi ^{ment}	-	6 000	-	-	-	-	6 000 €	-
(Loisirs)	GL2 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
(loisirs)	GL3 ***	Investi ^{ment}	-	-	1 500	-	1 500	-	3 000 €	300 €/pièce
(Agri-forêt)	GO13 ***	Investi ^{ment}	-	4 500	-	-	-	-	4 500 €	-
(Agri-forêt)	GO14 *	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	-
		Investi ^{ment}	-	-	-	7 500	7 500	-	15 000 €	-

THEME IV : SUIVI-EVALUATION DU PROGRAMME - SUIVI SCIENTIFIQUE

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité
Suivi du programme										
(Suivi)	SP2 ***	Fct ^{ment} Inv ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	financé dans le cadre de a DHAB
Suivi spécifique à la Directive Oiseaux										
(Agri-forêt)	GO15 ***	Fct ^{ment}	11 358	5 197	4 813	1 347	10 203	13 667	45 585 € (121 j)	385 €/J